

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-426

présenté par

M. Peu, M. Chassaigne, M. Maillot et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	300 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	300 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	300 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter de 300 millions le budget dédié aux lycées généraux et techniques.

Si nous saluons la revalorisation des traitements pour les nouveaux professeurs à 2000 euros, les 635 millions de crédits supplémentaires ne permettront pas d'augmenter l'ensemble des traitements des professeurs dès janvier 2023. Alors qu'un professeur bénéficiait d'une rémunération à hauteur de deux fois le salaire minimum en 1980, les nouveaux entrants ne touchent désormais plus que 1,14 fois le SMIC.

Il convient de financer une augmentation générale de la grille des traitements, pour ne pas exclure les professeurs en milieu de carrière qui ont subi le gel du point d'indice pendant des années. Nous nous opposons également au conditionnement de la hausse des traitements à une augmentation du temps de travail des professeurs.

Afin de se conformer aux obligations de la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

l'action 2 (enseignement général et technique en lycée) du programme 141 (Enseignement scolaire public du second degré) est abondée en AE et en CP de 300 millions d'euros

Ces crédits sont prélevés sur l'action 09 (fonctionnement des établissements) du programme 139 (Enseignement privé du premier et du second degrés).